

Halesville

Monsieur et cher Compatriote,

LE Député de notre arrondissement, celui qui, l'an dernier, obtint l'insigne honneur d'être élu simultanément par quatre Collèges Electoraux, vient d'être appelé par le Roi aux fonctions de Conseiller à la Cour de Cassation. Conformément au vœu de la loi, l'acceptation de ces fonctions salariées l'a fait considérer comme ayant abdiqué la députation, et notre Collège est convoqué pour faire une nouvelle élection.

Plusieurs de nos compatriotes brigueront sans doute l'honneur d'être les interprètes de vos vœux dans la Chambre élective. Quel que soit le prix que j'attache moi-même à une aussi noble mission, mon intention n'était point de la solliciter de vous. Déjà, en 1827, après la brusque dissolution de la Chambre, tous les journaux constitutionnels me désignèrent à vos suffrages, et mon silence vous apprit que je n'aspirais point aux honneurs de la députation. Depuis cinq ans, en effet, que je déposai volontairement les chaînes qui me liaient au pouvoir, j'avais renoncé pour toujours aux tourmentes de la vie politique, afin de jouir désormais et sans partage, de l'indépendance et des douceurs de la vie privée.

Cette résolution a été modifiée par les instances de quelques amis, qui m'ont vivement pressé de me mettre au nombre des candidats pour la prochaine élection.

Une considération plus puissante encore a fait violence à mon caractère et à mes goûts pour la retraite. En effet, si ma famille a joui de quelqu'illustration dans ces derniers temps, c'est à vous qu'elle l'a dû. Vos suffrages allèrent chercher mon père dans la position modeste où il était né, et l'elevèrent successivement aux fonctions d'Administrateur du département, de Conseiller à la Cour de Cassation et de Membre du Conseil des Anciens. Ce fut dans l'exercice de ces fonctions qu'il déploya les talens et les vertus, qui, plus tard, le firent appeler aux premières dignités de l'État. Dans cette région élevée, il n'oublia jamais tout ce qu'il devait de reconnaissance à ses conci-

Z  
BIBLIOTHEQUE  
DE LA VIEILLE  
DE PERIGUEUX

toyens, et chaque fois que l'occasion se présenta de rendre service au pays ou d'obliger un compatriote, il la saisit avec le plus vif empressement. Lorsque ses immenses travaux eurent environné son nom d'un peu de gloire, il s'en félicita surtout dans la pensée que l'éclat en rejoillirait sur la contrée où il avait reçu le jour.

Mon frère, dont je pleure la perte récente, a dignement marché sur les traces de mon père. Comme lui, il s'est fait un devoir d'être en toute occasion l'avocat et le patron des intérêts de notre département. Il s'est distingué par la variété de ses talens et par ses travaux scientifiques. Quelque jour, ces derniers, encore inédits, seront revendiqués avec empressement par le pays qui l'a vu naître.

Il est donc vrai que, depuis près de quarante ans, ma famille est en possession de représenter, dans nos Assemblées Nationales, les grands intérêts du pays. Le décès de mon frère laisse cet héritage vacant; certes, il est trop beau pour que je le répudie, et c'est pour le réclamer que j'ai l'honneur de me présenter aujourd'hui devant vous et de solliciter votre suffrage.

Il me fallait un motif aussi puissant et l'espoir de pouvoir, à mon tour, rendre à mes Concitoyens quelques services dans des fonctions toutes gratuites, pour me décider à entrer en lice avec un compatriote dont j'honore les talens et le caractère, et dont j'affectionne la personne.

Je ne ferai point ici une déclaration de principes, et je ne prendrai point d'engagemens politiques envers ceux de MM. les Electeurs qui voudraient m'honorer de leurs suffrages. Ma conduite passée répondra pour l'avenir. Auditeur au Conseil-d'Etat à vingt-quatre ans, maître des requêtes à vingt-huit et préfet à trente, bien que je fusse alors dans l'âge où les passions exercent sur nous un si grand empire, toujours dans ces diverses fonctions, j'ai su sacrifier mes propres intérêts à ceux dont la gestion m'était confiée; toujours j'ai hautement exprimé mes opinions sur la marche et sur les actes du pouvoir, alors même que cette manifestation devait nuire à mon avancement. Enfin, jeune encore, j'ai renoncé à une carrière que j'avais parcourue avec honneur pendant dix-huit ans, poussé uniquement par une disposition naturelle, qui ne me permet de respirer à l'aise que dans une atmosphère d'indépendance et de liberté. Je ne prendrai donc point d'engagement.

Si j'avais l'honneur d'être Député, je ne puiserais mes inspirations que dans ma conscience. Quels que fussent les hommes qui seraient au ministère, je voterais pour leurs propositions toutes les fois qu'elles me paraîtraient dictées par l'intérêt du pays, comme aussi je les repousserais lorsqu'elles me sembleraient conçues dans un esprit contraire. Ou plutôt encore, laissant à de plus habiles le soin de dis-

courir pertinemment sur le meilleur système de Gouvernement à donner à la France, sur les théories du droit et du devoir, de la force et de la résistance, de la souveraineté du peuple et de la légitimité, je m'attacherais, par-dessus tout, aux intérêts matériels du pays. De concert avec les honorables amis que j'ai dans la Chambre, j'examinerais s'il ne serait pas possible de réduire encore les dépenses de l'Etat et d'alléger plus qu'on ne l'a fait les charges qui pèsent sur le peuple; je demanderais une loi sur les boissons qui fût plus en harmonie avec les habitudes des Français et les besoins des propriétaires de vignobles; je réclamerai une forte diminution des droits établis sur le sel, et la plus grande liberté pour l'enseignement public; enfin, je m'appliquerai spécialement à faire obtenir à notre pays les moyens de construire ou de réparer les routes départementales et les chemins vicinaux, dont l'absence ou l'état de dégradation font de notre vaste et populeux arrondissement, l'un des plus misérables de la France.

Vous connaissez maintenant toute ma pensée, Monsieur et cher Compatriote. Si mes sentimens sympathisent avec les vôtres, et si d'ailleurs vous me jugez digne de votre suffrage, je le recevrai comme une nouvelle preuve de cette ancienne bienveillance que ma famille a toujours trouvée dans le pays, et comme un lien qui m'attachera de plus en plus à tous ses intérêts, dont les miens seront désormais inséparables.

Veuillez, Monsieur et cher Compatriote, agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

*Votre très humble et très obéissant serviteur,*

**P.-J.-J. DE MALEVILLE, Electeur.**



*Périgueux, le 6 juin 1832.*

*Momus* *Amicus* *Amor* *Amor* *Amor*

same combination uses judiciously is I pronounced.

— 1 — DE LA LIBERTÉ

P  
28